

**ÉDITION
SPÉCIALE**

nouvelles **CSN**

Mars 1985



Magasins Continental: améliorons la condition des surnuméraires!

En 1985, les quelque 200 employé-e-s de 12 magasins de variétés Continental répartis sur l'ensemble du territoire du Québec renouvellent leurs conventions collectives et veulent inscrire dans leurs contrats de travail des clauses améliorant la condition des surnuméraires (25% du personnel), prévoyant des hausses salariales raisonnables et, enfin, stipulant que leurs conventions viendront toutes à échéance le 31 mai 1987.

Meilleur rendement

Pour l'année financière 1983-1984, les ventes de cette chaîne de magasins totalisaient \$80 millions. Quant aux profits nets, ils sont passés de \$900,000.00 en 1982-1983 à \$1,900,000.00 en 1983-1984. Selon des économistes, le rendement de cette compagnie serait meilleur que celui de bien d'autres magasins à rayons comparables.

**La situation
financière
de Continental**

page 2

**Objectifs de
négociations**

page 4

Témoignages

page 4

Continental: des profits de près de \$2 millions!

Pour l'année financière 1983-1984, les ventes de la chaîne de magasins d'aubaine Continental ont augmenté de 5% pour se chiffrer à \$80 millions. Quant aux profits de cette entreprise, dont le siège social est sis en pleine rue Racine à Chicoutimi, ils sont passés eux de \$900,000.00 en 1982-1983 à \$1,900,000.00 en 1983-1984.

Rendement supérieur

Les économistes considèrent que le rendement sur le capital investi est supérieur chez Continental lorsqu'on compare cette compagnie à la moyenne des autres magasins à rayons. Quant aux bénéfices nets (\$1,900,000.00), disent ces mêmes économistes, ils sont un peu plus faibles et cela serait attribuable à la fusion encore récente

des magasins Continental et des magasins Allard (premier janvier 1982).

1946

Le premier magasin Continental a ouvert ses portes en 1946. Depuis, cette entreprise n'a cessé de croître et aujourd'hui compte une soixantaine de magasins dans trois provinces: le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Et au total cette entreprise embauche 1,800 employé-e-s.

Enfin, Continental a également des intérêts dans et contrôle les filiales suivantes: Les immeubles Bujold (Bonaventure-P.Q.), Les immeubles Fradet (Matane, P.Q.) et les Magasins Continental de la Baie, Drummondville et St-Jérôme (Métabetchouan) au Québec.

Ils administrent Continental

L. Paul Desbiens: président du conseil d'administration;

Rosario Desbiens: président exécutif;

Madeleine Mercier: vice-présidente;

Jacques Gagnon: vice-président et trésorier;

Jean Langevin: secrétaire.

On retrouve également sur le conseil d'administration les personnes suivantes dont les mandats ne sont pas spécifiés: Jean Beaulieu, Guy Brisson, Jean-Marc Leclerc, Cyr Blackburn, Robert Leblond et Frédéric Gagnon.

La liste syndicale des Magasins Continental

Les employé-e-s de ces Magasins Continental sont membres de la CSN: celles et ceux de Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine, Port-Cartier sur la Côte-Nord, Baie St-Paul dans Charlevoix, Victoriaville dans Arthabaska et, au Saguenay-Lac St-Jean, les employé-e-s de Continental à Chicoutimi, Alma, St-Jérôme, La Baie, Kénogami, St-Félicien, Normandin, Mistassini-Dolbeau, Roberval.

Assemblées générales aux Îles et à Baie St-Paul

Baie St-Paul — 21 mars — 21H — Âge d'or

Cap aux Meules — 26 mars — 19H — Endroit à déterminer

Négociations les 21-22 mars

Les représentants syndicaux des 21 employé-e-s du Magasin Continental de Baie St-Paul négocieront avec les porte-parole patronaux les 21 et 22 mars prochains.

Rencontre provinciale le 2 avril à Chicoutimi

Le 2 avril prochain les représentants syndicaux des employé-e-s des 12 magasins Continental qui renouvellent leurs conventions collectives cette année se réuniront à Chicoutimi pour faire le bilan des négociations dans chacun des magasins.

Négociations:

elles en parlent!

À tous les matins et depuis plusieurs années, elles franchissent l'enceinte des magasins Continental. Quotidiennement elles servent la clientèle, montent les étagères, emballent les colis, poinçonnent les prix sur la caisse enregistreuse, etc... Depuis quelques années elles sont syndiqué-e-s et aujourd'hui elles nous font part de leurs aspirations dans le cadre du renouvellement de leurs conventions collectives.

"Îles-de-la-Madeleine: protéger les emplois..."



Hélène
Longuepée
Cap-aux-
Meules

"Chez nous, aux Îles, le premier but de notre projet de convention c'est de rattraper les salaires des employé-e-s des autres magasins qui ont des salaires plus élevés que nous. On veut aussi protéger les emplois des syndiqué-e-s en réglementant le travail des cadres. Enfin, j'espère qu'on va toutes être ensemble pour négocier!"

"... se serrer les coudes pour des meilleures conditions..."

"Qui entre nous est la femme d'un patron, d'un employeur? Personne! Nous sommes des employé-e-s! Nous sommes des employé-e-s dans un même bateau, des employé-e-s qui se serrent les coudes pour dire que les négociations ne vont pas assez vite. Nous sommes des employé-e-s qui s'appuient. S'il y en a une qui est malade, si une autre manque d'argent juste un peu avant la période des fêtes, ou si une s'ennuie seule, on se tient, on s'aide! Et cette solidarité entre nous les patrons voudraient la briser, l'effriter. Restons ensemble et nous améliorons notre sort c'est certain les filles!"

"L'échéancier de la convention c'est le 31 mai 1987"



Fernande
Lavoie,
Port-Cartier

"Pour nous autres, il est clair que l'échéancier de la convention collective, la fin de la prochaine convention, c'est le 31 mai 1987. On veut cela afin de pouvoir un jour négocier tous ensemble, nous autres les employé-e-s des magasins Continental. Parce que si un jour on négocie ensemble, nous aurons plus de force pour obtenir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail".

Marie
Croteau,
Victoriaville



NDLR: Extrait d'une allocution que prononçait Marie Croteau du Syndicat des employé-e-s du Continental de Victoriaville (CSN) en novembre dernier quelques semaines avant la fin du conflit et la signature d'une première convention.

"... que nos employeurs cessent de prendre les surnuméraires pour des pions!"

France Côté,
Baie St-Paul



"Chez nous, une de nos grandes priorités, ce qu'on vise, c'est que nos employeurs cessent de prendre les surnuméraires pour des pions. Par exemple, chez nous une employée partielle peut travailler environ 733 heures pour une période de 6 mois. Alors que pour la même période une employée considérée surnuméraire fera environ 924 heures! Cette dernière a par contre moins de droits et d'avantages! Alors il faut protéger ce groupe d'employé-e-s qui sont syndiqué-e-s et mettre un peu d'ordre dans tout ça. Autrement dit, nous visons à ce que ces employé-e-s puissent améliorer leurs conditions de travail, leur ancienneté, ainsi que leurs salaires.

"La convention: c'est une sécurité!"

Constance
Tremblay
Chicoutimi



"Chez Continental, le personnel est composé majoritairement de femmes et ce groupe d'employé-e-s doit posséder une convention collective de travail qui va comprendre des éléments qui vont donner une sécurité. Nous sommes un groupe de femmes qui veulent posséder une bonne convention collective de travail. Ça c'est clair!"

En 1985: améliorons la condition des surnuméraires!

Quand on parle de ces employées, on les appelle les "surnuméraires". L'employeur, lui, les considère "surnuméraires". Leur réalité est la suivante: elles représentent 25% du personnel des magasins Continental. Ces travailleuses, même si on les classe "surnuméraires", rentrent à l'ouvrage régulièrement et leurs salaires se situent aux alentours de 4.20\$ l'heure. Quant aux autres avantages

sociaux et marginaux ils sont moindres que ceux des employés réguliers.

On comprendra que la classification surnuméraire est une formule qui permet à l'employeur de verser moins à une partie du personnel qui fait le même boulot que les autres employées.

Quatre objectifs de négociations

- 1** Régulariser le statut des "surnuméraires";
- 2** Augmenter les salaires de tous les employé-e-s, et notamment les surnuméraires;
- 3** Mieux définir le statut des "temps plein et temps partiel";
- 4** Avoir des conventions collectives qui se termineront en mai 1987.

Régulariser la situation des surnuméraires

En 1985, les syndiqué-e-s des magasins Continental du Québec se sont donnés comme objectifs de régulariser la situation des employées "surnuméraires". En effet, ces travailleuses et ces travailleurs souhaitent des augmentations salariales pour l'ensemble des employé-e-s, mais notamment des augmentations substantielles pour les "surnuméraires" afin de leur permettre de rattraper le coût de la vie.

Meilleures définitions

Les syndiqué-e-s de Continental désirent également de meilleures définitions des statuts d'employé-e-s. Un raffermissement de la notion de "temps plein" et de "temps partiel". Et dans la foulée du réaménagement de ces définitions on vise l'abolition de la catégorie "surnuméraire".

En 1987: toutes ensemble

Enfin ces employé-e-s souhaitent signer des conventions collectives qui viendront à échéance en mai 1987 afin d'harmoniser les prochaines négociations et leurs objectifs de négociation.

Une très grande majorité de femmes...



Les femmes composent environ 96% du personnel des magasins Continental. Cette photo de famille témoigne assez bien de cette affirmation.